



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 5 février 2026, 18h30

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 22 membres sur 34, convoqués le 29 janvier 2026 :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Gabriel AUMONIER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Emmanuel GENIQUET, Bernard MANVOY (suppléant), Richard PACCAUD, Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAUT, Alexandre TARDY, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
- Gaël AUCLAIR, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Corine FONTAN, Richard LABALME, Jacques MARAILLAC, Jocelyne ROLLET, Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE

Pouvoirs

- Pierre VOUILLON à Jean-Claude DESCHIZEAUX

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Gérard BENTOUHAMI, Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Richard SIMMINI
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
- Boris LEYNAUD, Lucien MOLINES, Pierre-Arnaud NOIRET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT

Objet :

Feuille de route de la stratégie
paysagère et énergétique

Date de convocation

29 janvier 2026

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 22

Votants : 23

Secrétaire de séance : Corine FONTAN

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Le syndicat mixte Val de Saône-Dombes a engagé la rédaction d'une feuille de route et de fiches actions pour accompagner la « stratégie paysagère et énergétique » du territoire à horizon 2050.

Les orientations de la feuille de route ont pour vocation de nourrir les documents de planification : SCOT, PCAET et documents d'urbanisme locaux. L'étude a abouti à l'écriture de la stratégie paysagère et énergétique à l'horizon 2050, qui s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre des objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et écologique.

Cette stratégie prend la forme d'une feuille de route, transmise aux délégués avec leur convocation. La première partie rappelle les enjeux paysagers et énergétiques du territoire. La deuxième partie déroule la stratégie retenue pour le Val de Saône-Dombes, sur la base de plusieurs scénarios discutés avec les élus et acteurs du territoire. Elle inscrit le territoire dans une trajectoire vertueuse en faveur de la transition énergétique et écologique pour concilier le développement des énergies locales et la valorisation des paysages remarquables du Val de Saône-Dombes. La troisième partie décline les conditions de mise en œuvre, sous forme d'objectifs prioritaires et d'orientations, hiérarchisés par les élus et acteurs du territoire.

Le volet stratégique et une synthèse de la feuille de route seront présentés par le bureau d'études.

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20260205-2026-02-01-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

LE COMITE SYNDICAL, l'exposé du président entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la feuille de route.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 5 février 2026

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

